

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE
DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA CONFÉRENCE
RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE TENUE LE 5 FÉVRIER 2015, À
13 h 30, DANS LES LOCAUX DE LA CRÉ DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE À ROUYN-
NORANDA, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-
MAURICE MATTE, PRÉSIDENT.

Les présences

Mesdames Stéphanie Bédard, secrétaire (visioconférence, La Sarre)
Lorraine Barrette, administratrice
Carole Boucher, administratrice
Marianne Gagnon-Bourget, administratrice (visioconférence, Val-d'Or)
Jacline Rouleau, administratrice (visioconférence, Val-d'Or)
Nicole Rochon, administratrice

Messieurs Mario Provencher, premier vice-président (visioconférence, Val-d'Or)
Arnaud Warolin, deuxième vice-président (visioconférence, Val-d'Or)
Martin Ferron, administrateur (visioconférence, Val-d'Or)
Martin Roch, trésorier (visioconférence, Amos)
Jaclin Bégin, administrateur (visioconférence, Val-d'Or)
Marc Bibeau, administrateur
Denis Chandonnet, administrateur (visioconférence Amos)
Bernard Flébus, administrateur
Normand Houde, administrateur

Les absences

Madame Johanne Jean, administratrice
Monsieur Pierre Corbeil, administrateur

Les observatrices et observateurs :

Mesdames Gracia Laforge, MAMOT
Line Deshaies, bureau de Luc Blanchette, député de Rouyn-
Noranda/Témiscamingue

Messieurs Denis Moffet, MAMOT
Samuel Doré, bureau de François Gendron, député d'Abitibi-Ouest
(visioconférence, La Sarre)

Les membres du personnel :

Mesdames Lili Germain, agente de communication
Nathalie Dallaire, agente de développement

Messieurs Luc Bélisle, directeur général (visioconférence, Val-d'Or)
Simon Letendre, directeur général adjoint (visioconférence, Val-d'Or)
Serge Maheux, analyste
Jean-François Turcotte, agent de développement

1. Mot de bienvenue

M. Jean-Maurice Matte souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Jacline Rouleau, appuyée par Mme Marianne Gagnon-Bourget, d'adopter l'ordre du jour suivant et de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

- | | |
|---|--|
| 1. Mot de bienvenue | 10. Outil autochtone d'aide à la décision touchant les ressources naturelles |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 11. Transport interurbain par autocar |
| 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 15 janvier 2015 et informations sur les suivis | 12. Protocoles requis pour des projets déposés dans le cadre du FOIS |
| 4. Centre régional intégré de la santé et des services sociaux | 13. Coalition « Touche pas à ma région! » Abitibi-Témiscamingue |
| 5. Fermeture de la Conférence régionale | 14. Contribution financière à la coalition « Touche pas à mes régions! » |
| 6. Valorisation Abitibi-Témiscamingue | 15. Correspondances |
| 7. Volet 4 agro | 16. Affaires nouvelles |
| 8. Enjeux forestiers au Témiscamingue | 16.1 Prochaines rencontres |
| 9. Centre de valorisation de la fibre | 17. Levée de la réunion |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 15 janvier 2015 et informations sur les suivis

Le directeur général présente les suivis réalisés à la suite de la dernière rencontre. Le président mentionne qu'un avis juridique a été demandé à un avocat indépendant spécialisé en droit du travail au sujet des indemnités de départ du personnel. Le directeur général précise que cet avis permettra de rassurer le personnel et de raffermir la position de la Conférence régionale par rapport au MAMOT, le ministre s'étant réservé le pouvoir d'annuler les décisions pouvant être jugées inappropriées.

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par Mme Nicole Rochon, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 15 janvier 2015 comme libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Centre régional intégré de la santé et des services sociaux

Ce point est reporté à la rencontre du 26 février 2015.

5. Fermeture de la Conférence régionale

Le mémoire du Réseau des CRÉ du Québec a été présenté à la Commission des finances publiques le 29 janvier 2015, dans le cadre des consultations relatives au projet de loi no 28. Plusieurs commentaires qui y sont inscrits visent à s'assurer que les régions pourront bénéficier d'une marge de manœuvre tout au long de la transition; *plus de souplesse, se donner le temps de faire les choses, reconnaissance gouvernementale et fonds pour agir* sont les éléments à la base des recommandations qui y figurent. M. Matte rappelle que la coalition « Touche pas à mes régions! » présente aujourd'hui ses recommandations dans le cadre de cette même consultation. Elles sont similaires à celles du Réseau des CRÉ du Québec. La coalition demande également la mise en place d'un chantier Québec-régions pour assurer la vitalité et l'occupation des territoires.

Cinq fiches signalétiques sont déposées. Elles concernent les dossiers Valorisation Abitibi-Témiscamingue, Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale, l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, la réussite éducative ainsi que la gestion du Programme de développement régional et forestier. Ces dossiers sont analysés par entente. D'autres restent à documenter. Une rencontre est prévue le 6 février 2015 entre les directeurs généraux des MRC et celui de la Conférence régionale au sujet des transferts possibles des ententes et leur point de chute. M. Warolin s'interroge sur les coûts minimaux associés à la survie de chaque entente.

M. Bibeau suggère la tenue d'une journée de travail réunissant les MRC et la Conférence régionale pour étudier les budgets ainsi que le nouveau modèle de concertation et de développement régional. La question des mandats pouvant lui être dévolus devra également y être discutée. Le directeur général rappelle le scénario « du pire », qui réfère à un budget résiduel après liquidation des responsabilités de l'ordre de 500 000 \$ pour l'année 2015-2016. Il précise que les baux de location des loyers constituent une bonne part des coûts de fermeture de la CRÉ, qui seront aussi influencés par l'avis juridique touchant les indemnités de séparation. Il ajoute que pour 2016-2017, aucune indication n'est encore disponible.

Le directeur général s'inquiète d'une rupture dans la prestation de services pour la région, d'où l'urgence de cibler rapidement un véhicule pouvant accueillir les mandats de concertation et de développement régional. Il transmet les inquiétudes du personnel. Le personnel a remis une correspondance aux membres du conseil d'administration. Pour l'instant, M. Bélisle ne peut rien leur confirmer, mais il espère que l'avis juridique touchant les indemnités de départ permettra de répondre rapidement à leurs interrogations. Il rappelle aussi la demande exprimée par le comité de mobilisation de participer aux travaux menant à la création d'une nouvelle instance.

M. Provencher s'interroge sur les liens devant se développer entre les MRC et la Conférence régionale, ceci dans le but que la Conférence des préfets puisse prendre des décisions éclairées. M. Warolin indique que le travail doit se faire rapidement et les MRC devront également se positionner sur les investissements financiers nécessaires avant que la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue ne se positionne. Il devient donc nécessaire d'instaurer des canaux de communication efficaces. L'idée d'un lac-à-l'épaule est retenue afin de finaliser les échanges touchant la mise en place d'un OBNL et les mandats pouvant lui être confiés, ainsi que les budgets s'y rattachant. Les membres du conseil d'administration se disent donc favorables au lancement des travaux administratifs. M. Houde est d'avis que la répartition des montants nécessitera une réflexion sur la question des territoires défavorisés.

Un tour de table est fait quant aux positions de chaque MRC au sujet de l'avenir de la concertation et du développement régional. L'Abitibi-Ouest est favorable à la création d'une instance régionale, mais l'investissement sera précisé selon les mandats qui lui seront confiés. L'argent dédié au développement régional sera protégé. Le même son de cloche prévaut du côté de la Vallée-de-l'Or. Au Témiscamingue, l'intérêt pour une structure régionale est confirmé, mais les maires souhaitent connaître les mandats et le budget, particulièrement pour les années subséquentes à 2015-2016. Du côté de Rouyn-Noranda, il y a une volonté d'implanter un organisme de concertation régional; l'argent sera réservé pour une structure qui répondra aux attentes. À moyen et à long terme, des questions se posent, notamment par rapport à la possibilité que toutes les MRC n'embarquent pas dans la démarche. Du côté de la MRC d'Abitibi, les élus sont favorables à réserver les fonds dédiés à la concertation régionale. La création d'un tel organisme nécessitera de réfléchir sur sa continuité dans le temps. Aucune somme des budgets courants de la MRC ne lui sera transférée.

CONSIDÉRANT la volonté forte exprimée par les acteurs de développement de maintenir une instance de concertation et de développement régional;

CONSIDÉRANT la demande exprimée par le comité de mobilisation « Touche pas à ma région! » Abitibi-Témiscamingue de participer aux travaux menant à la création de cette instance;

CONSIDÉRANT le souhait des membres du conseil d'administration d'assurer une transition entre la CRÉ et cette nouvelle instance, tant pour les mandats, les budgets qu'une partie du personnel;

CONSIDÉRANT l'urgence croissante de réaliser les démarches nécessaires pour mettre en place cette instance et la rendre opérationnelle;

Résolution 004-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Roch, appuyé par M. Martin Ferron :

- de préparer des recommandations en vue de constituer un nouvel organisme à but non lucratif (OBNL) qui agira à titre d'instance de concertation et de développement régional pouvant prendre en charge certains mandats et ententes relevant actuellement de la Conférence régionale;
- de prévoir que cette instance soit au service de la concertation régionale et agisse comme partenaire de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;
- de soumettre les recommandations aux membres du conseil d'administration de la Conférence régionale lors de la prochaine rencontre, prévue pour le 26 février 2015;
- de convenir rapidement avec le comité de mobilisation « Touche pas à ma région! » Abitibi-Témiscamingue de sa contribution à l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur général présente par la suite la correspondance provenant du ministère de la Famille, qui souhaite reprendre la responsabilité de la gestion des sommes reliées à l'entente spécifique sur l'Adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie

des personnes âgées de la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2013-2017. Puisque le Ministère se retire de l'entente, celle-ci prend fin en avril 2015. Les membres du conseil d'administration notent que les décisions relatives aux 24 projets présentement sur la table pourront être prises d'ici là étant donné que l'argent avait déjà été réservé dans le budget 2014-2015. Le ministère de la Famille a pris cette décision, car il ne voyait pas de solution de rechange à la disparition des CRÉ.

6. Valorisation Abitibi-Témiscamingue

Ce point est reporté à la rencontre du 26 février 2015.

Les membres conviennent de traiter immédiatement le point 11.

11. Transport interurbain par autocar

M. Luc Bélisle fait le point sur le dossier du transport interurbain par autocar.

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière a été déposée avant la fin du mois de décembre afin de pouvoir bénéficier du programme prenant fin le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien du réseau interurbain de passagers pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et le fait que ce service est déficitaire;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Autobus Maheux a fait la démonstration auprès de chacune des MRC de la région et de la Ville de Rouyn-Noranda que le programme d'aide financière permet de remédier à la situation et donc de maintenir un service de déplacement des personnes;

CONSIDÉRANT que le porteur de dossier doit être un organisme admissible en vertu du programme d'aide;

Résolution 005-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Martin Ferron, de transférer à la Ville de Rouyn-Noranda la responsabilité de la demande, les montants reçus des territoires et la contribution de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

On revient en suite au point 7 pour traiter les points selon l'ordre prévu.

M. Jean-Maurice Matte quitte la salle et cède temporairement la présidence de la rencontre à M. Mario Provencher. M. Simon Letendre quitte également la salle.

7. Volet 4 agro

Deux demandes sont soumises pour décision.

M. Luc Bélisle indique que la compagnie TeaTaxi appartient à M. Simon Letendre. M. Serge Maheux précise que les échanges préliminaires se sont faits entre l'entreprise et le MAPAQ (Mme Lyse Roberge) et qu'il n'a été avisé du projet qu'au moment de son dépôt dans le cadre du Volet 4. Des discussions ont eu lieu par la suite avec le directeur général de la compagnie. M. Maheux confirme que M. Simon Letendre n'a aucunement été associé à l'analyse de la demande d'aide financière déposée par son directeur général. Il appert aussi que ce dossier n'entre pas en conflit avec le code d'éthique s'appliquant aux employés. M. Maheux présente le projet, dont l'objectif vise à créer une filière régionale d'agrotransformateurs pour profiter de la croissance liée à l'industrie du thé de spécialité et des infusions et pour développer de nouveaux produits et marchés. Les partenaires financiers ont déposé des lettres d'intention.

CONSIDÉRANT que le projet de TeaTaxi, Développement et commercialisation, aura une incidence positive sur le développement d'une filière agroalimentaire régionale;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra le développement à moyen et long terme d'entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que ce projet correspond très bien aux objectifs et critères du Volet 4 de l'entente agroalimentaire régionale;

CONSIDÉRANT le taux de croissance très élevé du marché du thé de spécialité et des infusions;

CONSIDÉRANT le dynamisme de l'entreprise et de sa stratégie de commercialisation;

CONSIDÉRANT l'admissibilité du promoteur et de ses associés ainsi que la nature du projet;

CONSIDÉRANT que le code d'éthique de la Conférence régionale est respecté;

Résolution 006-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Gagnon-Bourget, appuyée par Mme Jacline Rouleau, d'accepter la demande d'aide financière de 100 000 \$ déposée par TeaTaxi dans le cadre du programme Volet 4 agro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Serge Maheux présente ensuite le dossier de la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien - Projet Recrutement de 50 exposants et formation.

CONSIDÉRANT que le projet de recrutement d'exposants et de formation aurait une incidence positive sur le développement de la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra le développement à moyen et long terme d'entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que ce projet correspond très bien aux objectifs et critères du Volet 4 de l'entente agroalimentaire régionale;

CONSIDÉRANT les exposants auront une aide à la commercialisation de leurs produits;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle approche accorderait un nouvel élan à la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien;

Résolution 007-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Roch, appuyé par M. Arnaud Warolin, d'accepter la demande d'aide financière maximale de 21 615 \$ formulée par la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien - Projet Recrutement de 50 exposants et formation, cette contribution devant être diminuée du montant qu'allouera Emploi-Québec au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Enjeux forestiers au Témiscamingue

M. Jean-François Turcotte mentionne que malgré le contexte de la fermeture de la Conférence régionale, le plan d'action de la CRRNT continue d'être mis en œuvre. La fiche ayant été rendue disponible pour le présent point n'étant pas la bonne, il explique la demande de financement, qui touche les besoins de la foresterie au Témiscamingue. Il fait état des discussions visant le maintien et le développement d'une activité économique durable pour ce territoire. L'objectif est de réaliser une planification optimisée sur 15 ans pour atteindre les cibles économiques et écosystémiques, tenant compte des intérêts de tous les acteurs impliqués dans l'unité de gestion 81. Le promoteur est la Société de développement du Témiscamingue, et Le Groupe CAF sera responsable de la réalisation du projet. Il s'agit d'un projet de 89 000 \$, qui sera porté à 114 000 \$ avec la participation financière du ministère qui reste à confirmer.

- CONSIDÉRANT que le projet Maintien et développement d'une activité économique durable au Témiscamingue a été déposé le 10 novembre 2014 par le Groupe CAF;
- CONSIDÉRANT l'avancée notable des discussions pour la présentation d'un projet respectant les considérations de l'ensemble des partenaires;
- CONSIDÉRANT l'importance que revêt l'industrie forestière dans le développement du territoire du Témiscamingue;
- CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un projet de qualité afin de s'assurer de la pérennité des résultats;
- CONSIDÉRANT que le projet entre à plusieurs niveaux dans le cadre du plan d'action de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) adopté par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue;
- CONSIDÉRANT que le budget du plan d'action 2014-2015 alloué aux projets relatifs à la foresterie au Témiscamingue permet le financement du projet présenté par la Société de développement du Témiscamingue;

Résolution 008-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par M. Martin Ferron, d'accorder un montant de 34 000 \$ pour ce projet à même le Programme de développement régional forestier (enveloppe 2014-2015), sous réserve d'une vérification à faire relativement à la nécessité de lancer en appel d'offres public étant donné que la valeur totale du projet est supérieure à 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean-Maurice Matte se joint à nouveau à la rencontre

9. Centre de valorisation de la fibre

M. Jean-François Turcotte présente le dossier touchant le centre de valorisation de la fibre. Le projet vise à améliorer à long terme la productivité du secteur forestier de la région et, de façon plus spécifique, à documenter l'application du concept de centre de valorisation. Contrairement à ce qui est indiqué dans la fiche, la contribution de la Conférence régionale, par l'entremise du PDRF, s'élèverait à 17 000 \$.

- CONSIDÉRANT que la réalisation d'une étude sur l'implantation d'un centre de valorisation de la fibre fait partie des recommandations qui ont été formulées à la Conférence régionale dans le cadre des travaux de la CRRNT et de la réalisation du rapport *Analyse de la chaîne de valeur pour accompagner la transformation du tissu industriel forestier de*

l'Abitibi-Témiscamingue, produit par la firme Del Degan, Massé et associés;

CONSIDÉRANT la réalisation d'une action sur l'implantation d'un centre de valorisation de la fibre est inscrite au plan d'action du Programme de développement régional et forestier, recommandé par la CRRNT et approuvé par les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale le 18 septembre 2014;

CONSIDÉRANT le partenariat entre le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ) et la direction régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la réalisation d'une étude sur l'implantation d'un centre de valorisation de la fibre au Témiscamingue, dans le cadre du Chantier feuillu du MFFP;

Résolution 009-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Rochon, appuyée par Mme Marianne Gagnon-Bourget, d'autoriser la participation financière de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue dans le projet Centre de valorisation de la fibre en Abitibi-Témiscamingue, réalisé par le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ) par l'octroi d'un montant de 17 000 \$ provenant du Programme de développement régional et forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Outil autochtone d'aide à la décision touchant les ressources naturelles

M. Jean-François Turcotte présente le dossier Outil autochtone d'aide à la décision touchant les ressources naturelles. Il rappelle que dans le PRDIRT, la contribution à la réalisation de projets par les communautés autochtones était souhaitée et que le gouvernement a l'obligation de consulter les communautés lorsque des projets touchent leur territoire. Le but du projet déposé est d'élaborer une méthodologie visant leur participation en amont des consultations. Les communautés du Lac Simon et de Pikogan sont partenaires du projet. Celle de Kitcisakik pourrait s'y greffer.

CONSIDÉRANT que le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, élaboré par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, contient une orientation spécifique de développement visant la contribution à la réalisation de projets par les communautés autochtones;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2014-2015, adopté par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue le 13 septembre dernier, prévoit le financement de projets par les communautés autochtones;

CONSIDÉRANT que le projet sera réalisé en partenariat entre deux communautés autochtones, la Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone de l'UQAT et une compagnie forestière;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin déterminé également par la direction régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Résolution 010-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par Mme Lorraine Barrette, d'autoriser la participation financière de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue au projet Méthodologie autochtone d'aide à la décision et de verser à la communauté algonquine du Lac-Simon, promotrice du projet, un montant de 35 000 \$ provenant du Programme de développement régional et forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Protocoles requis pour des projets déposés dans le cadre du FQIS

M. Luc Bélisle présente une fiche préparée par Mme Marie-Christine Turgeon au sujet du dossier Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale – Entente administrative 2011-2015. L'objectif vise l'attribution de sommes pour le comité logement social. Les membres de ce comité ont émis le souhait de bonifier le financement des projets déjà entamés plutôt que de développer d'autres projets. Ils ont recommandé aux membres du comité de gestion d'augmenter le financement de deux projets régionaux.

Pour le projet CDC Les invisibles, la demande de sommes supplémentaires est liée à plusieurs changements touchant les partenariats attendus. Certains acteurs se sont désistés et la CDC doit pallier ces absences en assurant notamment la portion de la tournée régionale de sensibilisation et l'animation. Pour le projet Tournée des petites municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue, la demande de sommes supplémentaires est due au succès de la tournée. Les besoins d'accompagnement auprès de la clientèle rencontrée sont nombreux, ce qui nécessite un accompagnement beaucoup plus long et rigoureux.

La recommandation du comité d'analyse est à l'effet d'accorder les montants supplémentaires demandés, soit 9 264 \$ pour le projet de la CDC et de 13 836 \$ pour le projet de l'ALOCAT. Les membres du conseil d'administration conviennent de reporter leur décision, question d'obtenir plus de renseignements quant à la hausse des budgets par rapport à ce qui avait été autorisé au préalable. Des vérifications doivent également être faites au sujet de la perte de partenaires et au respect des protocoles qui avaient été signés.

13. Coalition « Touche pas à ma région! » Abitibi-Témiscamingue

M. Luc Bélisle précise que la Conférence régionale n'a jamais adopté de résolution officielle indiquant son intention de signer le manifeste régional.

CONSIDÉRANT que la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux ou dans d'autres domaines;

CONSIDÉRANT que le comité Mobilisation Abitibi-Témiscamingue est à l'œuvre et regroupe différents partenaires actifs dans divers domaines et secteurs géographiques de la région;

Résolution 011-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Martin Roch, que la Conférence régionale adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Contribution financière à la coalition « Touche pas à mes régions! »

Le directeur général demande l'approbation d'une contribution financière aux démarches de la coalition « Touche pas à mes régions! »

Résolution 012-15-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Martin Roch, de verser une somme de 5 000 \$ à la coalition « Touche pas à mes régions! » à même le budget de fonctionnement de la Conférence régionale, pour couvrir une partie des dépenses du mouvement provincial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un bref retour est fait sur la manifestation régionale du 29 janvier, qualifiée de belle réussite.

15. Correspondances

La copie de la lettre de l'UQAT adressée au ministre Pierre Moreau (MAMOT) et concernant l'expertise reconnue de l'UQAT en ruralité est déposée à titre informatif.

16. Affaires nouvelles

16.1 Prochaines rencontres

La prochaine rencontre est fixée au 26 février 2015. Elle commencera en avant-midi et un repas sera servi sur place. D'ici là, les membres du conseil d'administration seront tenus au courant des avancées relatives à la transition vers un nouvel organisme de concertation et de développement régional.

17. Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h.